

COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2023
N° 12

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : M. GROSSE, Adjointe au Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, F. TALARICO, P. KRIEG, L.
STAUB, M. DEROLEZ, F. POIREL.

Absents excusés : C. BRAND

Absents avec procuration :

Secrétaire : P. KRIEG

Objet : *Budget annexe eau : compte administratif 2022*

Monsieur le Maire dépose tous les documents nécessaires à l'étude du compte administratif 2022 du service de distribution d'eau potable.

Sous la présidence de madame Maryse GROSSE, adjointe, après présentation du compte administratif du service de distribution d'eau potable 2022 qui fait apparaître un excédent en exploitation de 233 183,68 € et un excédent en investissement de 109 458,50 €, soit un excédent global de 342 642,18 €, le conseil municipal l'approuve.

Ont voté pour : 13

Abstention : 1

Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 12 avril 2023
Madame Maryse GROSSE,
Adjointe au Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2023
N° 13

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, F. TALARICO, P. KRIEG, L.
STAUB, M. DEROLEZ, F. POIREL.

Absents excusés : C. BRAND

Absents avec procuration :

Secrétaire : P. KRIEG

Objet : *Budget annexe eau : affectation du résultat*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur le Maire,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 relatif au service de distribution d'eau potable ;
- Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 233 183,68 € ;
- Constatant que le compte administratif présente un excédent d'investissement de 109 458,50 € ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- 233 183,68 € à l'excédent reporté.

Ont voté pour : 14

Abstention : 0

Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 12 avril 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2023
N° 14

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : M. GROSSE, Adjointe au Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, F. TALARICO, P. KRIEG, L.
STAUB, M. DEROLEZ, F. POIREL.

Absents excusés : C. BRAND

Absents avec procuration :

Secrétaire : P. KRIEG

Objet : Budget principal – CA 2022

Monsieur le Maire dépose tous les documents nécessaires à l'étude du compte administratif 2022 du budget principal.

Sous la présidence de madame Maryse GROSSE, adjointe, après présentation du compte administratif du budget principal 2022 qui fait apparaître un excédent en fonctionnement de 137 065,09 € et un excédent en investissement de 340 263,02 €, soit un excédent global de 477 328,11 €, le Conseil Municipal l'approuve.

Ont voté pour : 13

Abstention : 1

Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 12 avril 2023
Madame Maruse GROSSE,
Adjointe au Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2023
N° 15

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, F. TALARICO, P. KRIEG, L.
STAUB, M. DEROLEZ, F. POIREL.

Absents excusés : C. BRAND

Absents avec procuration :

Secrétaire : P. KRIEG

Objet : Budget principal – affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de monsieur le Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 relatif au budget
principal,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 137 065,09 €,
- un excédent d'investissement de 340 263,02 €
- un solde des restes à réaliser de 396 687,38 €
- un déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure de
5 238,16 €

Décide :

d'une affectation obligatoire à la section d'investissement de 61 662,52 € et un report
au 002 de 75 402,57 €.

Ont voté pour : 14

Abstention : 0

Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 12 avril 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2023
N° 16

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, F. TALARICO, P. KRIEG, L.
STAUB, M. DEROLEZ, F. POIREL.

Absents excusés : C. BRAND

Absents avec procuration :

Secrétaire : P. KRIEG

Objet : Comptes de gestion

Considérant qu'il y a concordance entre les comptes de gestion du receveur (budget principal et budgets annexes) et les comptes administratifs, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Ont voté pour : 14

Abstention : 0

Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 12 avril 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2023
N° 17

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, F. TALARICO, P. KRIEG, L.
STAUB, M. DEROLEZ, F. POIREL.

Absents excusés : C. BRAND

Absents avec procuration :

Secrétaire : P. KRIEG

Objet : Budget annexe eau : budget primitif 2023

Monsieur le Maire donne lecture des propositions pour l'établissement du budget annexe pour le service de distribution d'eau potable pour l'exercice 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le budget tel qu'il est présenté, équilibré en recettes et en dépenses, à la somme de :

- en section d'exploitation : 267 183,68 €
- en section d'investissement : 374 382,18 €

Ont voté pour : 14

Abstention : 0

Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 12 avril 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2023
N° 18

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, F. TALARICO, P. KRIEG, L.
STAUB, M. DEROLEZ, F. POIREL.

Absents excusés : C. BRAND

Absents avec procuration :

Secrétaire : P. KRIEG

Objet : *Budget principal : vote des taux des impôts directs locaux*

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 7 % comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 16,37 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,69 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84.57%

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ont voté pour : 13

Ont voté contre : 1

Abstention : 0

Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 12 avril 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2023
N° 19

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, F. TALARICO, P. KRIEG, L.
STAUB, M. DEROLEZ, F. POIREL.

Absents excusés : C. BRAND

Absents avec procuration :

Secrétaire : P. KRIEG

Objet : Budget principal 2023

Monsieur le Maire donne lecture des propositions pour l'établissement du budget principal pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le budget tel qu'il est présenté, équilibré en recettes et en dépenses, à la somme de :

- en section de fonctionnement : 922 230,54 €
- en section d'investissement : 639 099.45 €

Ont voté pour : 14

Abstention : 0

Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 12 avril 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 avril 2023

N° 20

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, F. TALARICO, P. KRIEG, L.
STAUB, M. DEROLEZ, F. POIREL.

Absents excusés : C. BRAND

Absents avec procuration :

Secrétaire : P. KRIEG

Objet : Fêtes et cérémonies : budget principal 2023

Vu l'article D 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est désormais demandé aux Collectivités Territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire, Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte « 623 » fêtes et cérémonies

1. D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations.
2. Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles.
3. Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
4. Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos).
5. Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.
6. Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations individuels ou collectifs, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Entendu le rapport de monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la liste des dépenses susvisées, à imputer au compte 623 « fêtes et cérémonies », dans la limite des crédits repris au budget communal.

Ont voté pour : 14

Abstention : 0

Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 12 avril 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2023
N° 21

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, F. TALARICO, P. KRIEG, L.
STAUB, M. DEROLEZ, F. POIREL.

Absents excusés : C. BRAND

Absents avec procuration :

Secrétaire : P. KRIEG

Objet : *Fongibilité des crédits de la M57*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Ont voté pour : 14

Abstention : 0

Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 12 avril 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2023
N° 22

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, F. TALARICO, P. KRIEG, L.
STAUB, M. DEROLEZ, F. POIREL.

Absents excusés : C. BRAND

Absents avec procuration :

Secrétaire : P. KRIEG

Objet : Occupation du domaine public : demande d'installation d'un distributeur de baguettes

Le Maire explique à l'assemblée que le distributeur de baguettes, situé en face du 85 rue du Général de Gaulle est repris par une nouvelle société : SARL BDB AND CO, basée à Toul.

Le propriétaire du terrain où se situe actuellement la machine, ne désire plus mettre à disposition cet emplacement. La société BDB AND CO a sollicité la commune afin de savoir si un emplacement communal est disponible et quels sont les modalités d'occupation.

Le distributeur à baguettes pourra être déplacé au pied de la distillerie, au 63 A rue du Général De Gaulle.

Le loyer mensuel de cette occupation s'élèvera à 50,00 €.

Un sous-compteur d'électricité sera installé afin de connaître la consommation. L'électricité sera facturée semestriellement à la société BDB AND CO. Cette dernière devra prendre en charge également le tiers de l'abonnement du compteur électrique.

Une convention de mise à disposition sera établie entre la société et la commune de Boust.

Après délibération, le conseil autorise :

- la société BDB AND CO à installer un distributeur de baguettes au 63 A rue du Général De Gaulle, sur un emplacement public ;
- Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier avec les parties concernées.

Ont voté pour : 14

Abstention : 0

Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 12 avril 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2023
N° 23

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, F. TALARICO, P. KRIEG, L.
STAUB, M. DEROLEZ, F. POIREL.

Absents excusés : C. BRAND

Absents avec procuration :

Secrétaire : P. KRIEG

Objet : *SIVU ECLOS : Premier appel à contribution 2023*

Le conseil municipal décide de verser le 1er appel à contribution 2023 à titre d'acompte au SIVU ECLOS. Le montant de cet acompte s'élève à 34 000 €.

Ont voté pour : 14

Abstention : 0

Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 12 avril 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2023
N° 24

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, F. TALARICO, P. KRIEG, L.
STAUB, M. DEROLEZ, F. POIREL.

Absents excusés : C. BRAND

Absents avec procuration :

Secrétaire : P. KRIEG

Objet : *Modification du temps de travail : Mme Elodie MOUSSELER*

Le Maire (ou le Président) informe l'assemblée :

Compte tenu des heures de ménage effectuées par l'agent Elodie MOUSSELER lors des vacances scolaires, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

De porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet créé initialement pour une durée de 29H30 par semaine par délibération du 8 avril 2022, à 30 heures par semaine à compter du 15 avril 2023.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné (rappel : seuil d'affiliation : 28 heures/semaine).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire ,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ont voté pour : 14

Abstention : 0

Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 12 avril 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 avril 2023

N° 25

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, F. TALARICO, P. KRIEG, L.
STAUB, M. DEROLEZ, F. POIREL.

Absents excusés : C. BRAND

Absents avec procuration :

Secrétaire : P. KRIEG

Objet : *Installation d'une porte dans un local communal*

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la nécessité d'installer une nouvelle porte au local communal situé au 59B rue du Général De Gaulle. Cette nouvelle porte, installée en complément de l'ancienne porte en bois, permettra de limiter les déperditions énergétiques avec un gain minimum de 30 %.

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire :

- A signer le devis se rapportant à ce changement de porte,
- A solliciter l'ensemble des aides financières possibles et signer les documents s'y rapportant.

Ont voté pour : 14

Abstention : 0

Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 12 avril 2023

Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2023
N° 26

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, F. TALARICO, P. KRIEG, L.
STAUB, M. DEROLEZ, F. POIREL.

Absents excusés : C. BRAND

Absents avec procuration :

Secrétaire : P. KRIEG

Objet : Recette : Groupama

Le conseil municipal décide d'accepter :

- le versement de Groupama pour un montant de 2015,58 € se rapportant à une indemnisation de sinistre (borne incendie rue Saint Martin).

Ont voté pour : 14

Abstention : 0

Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 12 avril 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2023
N° 27

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, F. TALARICO, P. KRIEG, L.
STAUB, M. DEROLEZ, F. POIREL.

Absents excusés : C. BRAND

Absents avec procuration :

Secrétaire : P. KRIEG

**Objet : Subvention en faveur de l'association des pêcheurs du
Weiherchen**

Le conseil municipal décide d'accorder :

- une subvention de 400 € en faveur des pêcheurs du Weiherchen.

Ont voté pour : 14

Abstention : 0

Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 12 avril 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2023
N° 28

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, M. GROSSE, J.-P.
ALBANESE, G. CANCELLI, C. MUNSCH, ,
C. LAUTERFING, H. SUK, , J. DISTEL, R.
KOBBS, F. TALARICO, P. KRIEG, L.
STAUB, M. DEROLEZ, F. POIREL.

Absents excusés : C. BRAND

Absents avec procuration :

Secrétaire : P. KRIEG

Objet : *Subvention en faveur de l'association des Plongeurs masqués*

Le conseil municipal décide d'accorder :

- une subvention de 1500 € en faveur des Plongeurs masqués.

Ont voté pour : 11

Ont voté contre : 3

Abstention : 0

Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 12 avril 2023
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST

